

**Séance du Conseil général du 12 décembre 2011  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Gilles Cattin, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, au public et à la presse. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, Monsieur Gilles Cattin procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 19 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur Gabriel Bilat est absent.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 23 novembre 2011
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2011
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter éventuellement accepter un crédit de Fr. 218'000.00 destiné à l'adduction d'eau du domaine du Cerneux-de-la-Pluie ainsi que son financement  
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 5'000.00 à la société Progressia pour des travaux d'isolation effectués à l'immeuble "Rue du Doubs 14"
7. Budget 2012
  - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
  - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2012
  - c) Donner connaissance du budget des investissements 2012
8. a) Election du Président du Conseil général  
b) Election du premier Vice-président du Conseil général  
c) Election du second Vice-président du Conseil général  
d) Election de deux scrutateurs

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2011

Monsieur le Président, Gilles Cattin, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point deux de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement. Monsieur le Président, Gilles Cattin, remercie la rédactrice de ce procès-verbal.

## 3. Communications

### a) Conseil général

Monsieur le Président, Gilles Cattin, donne lecture d'une lettre reçue :

*"Mesdames, Messieurs,*

*Chaque année, je dois relever mon compteur d'eau. J'utilise environ 40 m<sup>3</sup> d'eau et je dois en payer à forfait 60 m<sup>3</sup>. Je fais tout pour limiter ma consommation d'eau car l'eau, comme chacun le sait, est un bien très précieux. Chaque jour, dans la presse, on nous recommande d'utiliser le moins d'eau possible. Vous défavorisez le consommateur respectueux de l'environnement en lui faisant payer davantage que ce qu'il doit en réalité. Je ne comprends pas votre mode de gestion et révoque, à moins d'une explication claire et justifiée, votre facturation. Je ne suis certainement pas le seul citoyen concerné. C'est pourquoi, je demande une révision de la taxation arbitraire des eaux. Je pense que vous comprendrez mon intervention. Michel Cattin, La Tâchière 8, 2336 Les Bois".*

### b) Conseil communal

Monsieur le Maire, Michâel Clémence, fait part des communications suivantes :

Eclairage chemin du cimetière : sur proposition de la Commission d'énergie, le Conseil communal a décidé d'éteindre les lampadaires menant au cimetière afin de montrer un signe concernant l'économie d'énergie. A ce jour, nous n'avons eu aucune remarque ou réclamation. Nous continuons notre période d'essai. Nous aviserons la population de notre décision finale.

Réfection de la route des Prés-Derrière : ces travaux sont terminés. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 239'541.20, soit un coût inférieur de Fr. 17'308.80.

Décompte des travaux du doublement de la conduite d'alimentation en eau du Peu-Claude : le coût total des travaux s'élève à Fr. 358'326.00, soit Fr. 39'674.00 de moins que le devis initial.

Réfection de la route du Jourez : les travaux sont terminés. Le décompte final n'est pas encore connu pour l'instant.

Halle de gymnastique : *"communiqué à l'attention du Conseil général. Mesdames, Messieurs, la Commission de la nouvelle halle de gymnastique a rencontré à deux reprises le bureau d'architecture Michel Carlana, lauréat de notre concours. Nos échanges ont été fructueux et la relation de confiance s'est établie. Avec le soutien de notre architecte conseil, Monsieur Jean-Claude Chevillat, nous avons négocié à la baisse les honoraires d'architecte pour le crédit d'étude, ainsi que pour la réalisation future des travaux. Le projet également a été redimensionné. Il incombe au Conseil général d'attribuer l'adjudication du mandat d'architecture au bureau Michel Carlana. Les frais d'honoraires pour l'ensemble des travaux s'élèvent à Fr. 790'000.00 (TTC) pour un coût total de 6 millions de francs (TTC). Le Conseil général doit se prononcer pour le crédit d'étude d'un montant de Fr. 400'000.00 afin d'obtenir les plans détaillés ainsi que le devis précis de chaque objet. Le projet prévoit la construction de la nouvelle halle de gymnastique, la*

*construction du bâtiment des pompiers (SIS), l'aménagement des installations sportives extérieures ainsi que la rénovation de l'ancienne halle en salle de spectacle et divers locaux scolaires. En cas d'acceptation du Conseil général, une séance d'information, avec la présence du bureau d'architecture, sera mise sur pied avec invitation à la population, ceci dans le but de présenter le projet en détail et permettre aussi d'entendre les remarques des citoyens, afin d'affiner la réalisation finale de l'objet. S'ensuivra la votation populaire. En cas de refus, lors de la votation du souverain, une clause spéciale nous libère du solde des honoraires. En cas de refus de votre part, l'aventure se termine. Pour ces raisons, nous vous demandons de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil général du 30 janvier 2012 un point consacré à la présentation du projet de la nouvelle halle de gymnastique, ainsi qu'un deuxième point pour l'acceptation ou non du montant des honoraires d'architecture. Suite à ces informations, nous espérons vous rencontrer et, dans l'attente, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations. Les Bois, le 11 décembre 2011. Pour la Commission, Jean-René Feuz."*

**Fusion des communes** : en date du 15 décembre 2011, tous les maires et secrétaires des 13 communes se rendront aux Genevez pour signer la convention de fusion. Je vous informe que lors du prochain Conseil général qui aura lieu le lundi 30 janvier 2012, vous allez devoir donner un préavis pour les votations qui auront lieu le week-end des 24 et 25 mars 2012. Une séance d'information sera organisée pour toute la population le mercredi 8 février 2012. Le Conseil communal se prononcera prochainement sur le sujet de soutenir ou pas cette commune unique. Pour ma part, je suis opposé à cette commune unique mais, par contre, je ne suis pas opposé à une fusion à plus petite échelle.

**Raccordement Swisscom** : les travaux de raccordement sont quasiment terminés, il ne reste plus que le quartier de la Petite Côte qui sera mis en service à la fin janvier. Une séance d'information aura lieu prochainement afin de vous informer des possibilités qui vous sont offertes.

**Parc du Doubs** : le projet de charte nous a été envoyé afin de formuler des remarques jusqu'au 26 novembre 2011. De notre côté, nous n'avons formulé aucun commentaire. Une séance d'information aura lieu au printemps et les votations seront organisées après la votation du 25 mars 2012 sur la commune unique.

**Service des communes** : *"Commune municipale Les Bois. Apurement des comptes 2010. Enlèvement des déchets. Un prélèvement dans le fonds de réserve de Fr. 16'434.70 a été nécessaire afin d'autofinancer ce service. En application du Décret concernant l'administration financière des communes, article 7, alinéa 2, nous rappelons que les services communaux doivent s'autofinancer. Nous notons toutefois que la commune s'est dotée d'un nouveau règlement concernant la gestion des déchets ainsi que d'un règlement tarifaire y relatif. Nous saluons le bon travail effectué par Monsieur le Caissier. Service des communes, Delémont."*

**Terrain Franck Muller SA** : depuis le vendredi 11 novembre 2011, nous sommes à nouveau propriétaires de la totalité des terrains. La promotion économique est en prospection afin d'attirer des entreprises.

#### 4. Questions orales

1) **Monsieur Pierre Stauffer** : Charvensod. Le Canton nous avait incités à participer à cet engagement de jumelage avec le village valdôtain de Charvensod. Nous l'avons accepté, il s'est passé de merveilleux échanges, notre signalisation à l'entrée du village mentionne également ce jumelage. Ma question est la suivante : quelles ont été les activités avec la

Commune de Charvensod durant cette année 2011 et quelles seront les activités projetées en 2012 ? Nous avons effectivement une somme de Fr. 1'000.00 au budget 2012 pour ce jumelage.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : dernièrement, sauf erreur au mois d'octobre, je me suis rendu personnellement trois jours à Charvensod. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur le Maire afin de discuter de ce jumelage et voir comment on pourrait continuer de créer des liens. A la base, c'est le Conseil communal qui avait lancé l'histoire, mais on voulait surtout que, par la suite, ça soit les sociétés qui s'impliquent aussi afin de procéder à des échanges. On a décidé avec Monsieur le Maire de Charvensod de se retrouver, une partie des Conseils communaux, à mi-parcours, afin de refaire ou faire connaissance et voir si on pouvait un petit peu redynamiser la chose, tout en espérant que les sociétés jouent également le jeu. Je crois que le Football Club s'est également approché de ses coéquipiers italiens. En début d'année, on va se retrouver pour relancer l'histoire.

Monsieur Pierre Stauffer est satisfait.

2) Monsieur Sébastien Jeanbourquin : récemment, deux membres de l'administration communale ont brillamment réussi leur formation post grade. Le Conseil communal a-t-il déjà étudié la possibilité de profiter de ces nouvelles compétences en réorganisant l'administration communale, par exemple en séparant les fonctions de Secrétaire communal et de Caissier communal ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : petit rectification : une personne a réussi ses examens. C'est juste que j'aurais dû aussi souligner dans les communications que la deuxième personne, en l'occurrence Madame Sabine Egger, a repris sa formation qu'elle avait dû arrêter subitement pour cause de maladie. Je vous informe donc qu'elle a repris ses cours et je la félicite au passage. Au niveau de la réorganisation, effectivement, on pourrait en discuter. Est-ce que c'est judicieux d'en parler avant le 25 mars 2012 ? Je ne sais pas, mais c'est vrai qu'on pourrait mettre ça à l'ordre du jour et vous redonner une réponse concernant la réorganisation du Secrétariat communal.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin est satisfait.

3) Madame Josiane Moser : la taxe au sac sera introduite début janvier 2012. Il y a deux choses qui m'interpellent. Tout d'abord les déchets verts. Il y a des gens qui paient actuellement pour d'autres qui en profitent terriblement. Pour moi, ce n'est pas acceptable que quelqu'un qui a un petit studio paie pour les déchets verts d'un autre. D'autre part, j'aimerais savoir, chose qui se fait déjà maintenant que les poubelles ne sont pas taxées, ce que l'on va faire des incivilités telles que les feux autour des maisons (on en a eu un exemple il n'y a pas très longtemps qui a duré quelques jours) et les décharges sauvages.

Monsieur Christophe Cerf : concernant les déchets verts, c'est vrai qu'on a discuté avec la Commission pour savoir si on allait taxer ces poubelles vertes. Pour le moment, on commence avec la taxe au sac et, après, on verra si on va taxer toutes ces choses totalement à part. Concernant les feux, tout le monde doit connaître le règlement : il est interdit de faire des feux dans la localité et d'empester son voisin. Du moment que le voisin ne dit rien, on admet. S'il y a plainte, on intervient. Personnellement, je n'ai jamais été interpellé ces derniers temps. Je crois que Monsieur Michäel Clémence l'a été. Concernant les décharges sauvages, s'il y en a, c'est clair que nous les dénonçons à l'Office de l'environnement à Saint-Ursanne, c'est cet Office qui règle le problème avec nous.

Madame Josiane Moser est satisfaite.

4) Monsieur Yann Chappatte : il a été répondu à ma question au travers des communications. Cela concernait le Parc naturel. Je suis donc satisfait avant de poser ma question.

5. a) Discuter éventuellement accepter un crédit de Fr. 218'000.00 destiné à l'adduction d'eau du domaine du Cerneux-de-la-Pluie ainsi que son financement  
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

a) Discuter éventuellement accepter un crédit de Fr. 218'000.00 destiné à l'adduction d'eau du domaine du Cerneux-de-la-Pluie ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Cerf : afin de pouvoir terminer le plan d'alimentation en eau qui avait été prévu il y a quelques années et de pouvoir bénéficier des mêmes subventions que pour Sous-le-Mont, je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Cerf : comme vous l'avez vu dans le rapport, nous avons la possibilité d'amener l'eau à la ferme du Cerneux-de-la-Pluie par deux points différents, c'est-à-dire par La Caserne ou par le réseau d'eau de La Ferrière, tous deux avec de l'eau du SEF. Pour des raisons d'économie, le Conseil communal vous recommande la variante II pour une somme de Fr. 28'000.00 moins chère.

Monsieur Jacky Epitoux : j'ai une opinion contraire que j'aimerais légitimer par ces quelques lignes. Chers collègues, le propriétaire de La Caserne n'a jamais reçu de proposition de Fr. 38'400.00, comme c'est fait état dans le rapport de la part de la Commune, mais de Fr. 30'000.00 et cela par téléphone uniquement. D'autre part, a-t-on une juste pesée des conséquences du choix du réseau de La Ferrière plutôt que de La Caserne sur territoire communal ? Premièrement, le propriétaire de La Caserne a payé sa conduite Fr. 74'000.00 et nous la cède pour Fr. 45'000.00. Donc, nous pourrions aussi interpréter cela comme un rabais de Fr. 29'000.00 sur une conduite quasiment neuve qui deviendrait propriété intégrante de notre réseau d'eau. Deuxièmement, nous cherchons une solution meilleur marché hors canton en faisant totalement abstraction de l'intérêt de ce propriétaire dont, juste entre parenthèses, l'épouse et sa famille vivent dans notre Commune depuis plusieurs générations, ont contribué et contribueront toujours très largement à la prospérité de notre village. Alors, pourquoi relier Sous-le-Mont, Les Prés-Derrière et autres à coups de dizaines de milliers de francs et ne pas relier La Caserne située exactement sur le passage du Cerneux-de-la-Pluie ? Troisièmement, et le plus incroyable si on accepte la solution 2, imaginons la presse titrer demain "Les Bois retournent à leurs anciennes amours". Pourquoi je dis ça ? Parce qu'il faut être clairs : choisir une solution par le Canton de Berne pour ce réseau uniquement parce que c'est meilleur marché équivaut exactement à dire à notre population "déposez vos papiers à La Ferrière, c'est aussi moins cher". En conclusion, alors que le compte destiné à notre réseau d'eau est aujourd'hui très largement pourvu, nous, les autorités, pouvons-nous nous adresser à l'ancien canton simplement pour payer moins ? Je pense donc que nous devrions avoir la conscience que la solution

d'alimenter Le Cerneux-de-la-Pluie par La Caserne est à privilégier et qu'il s'agit de considérer cette plus-value comme un investissement et non pas une perte sèche de Fr. 28'000.00. Je vous propose donc de renoncer à la proposition no 2 de l'exécutif et d'opter pour la solution no 1 qui figure dans ce rapport.

Monsieur Christophe Cerf : j'aimerais juste répondre à l'intervention de Monsieur Jacky Epitiaux. On a mis deux variantes, c'est bien pour qu'on puisse en discuter, c'est clair. Sinon, on n'en aurait mis qu'une. Si on n'était parti qu'avec la variante 1, je suis sûr que parmi vous, il y en a qui aurait demandé pourquoi on n'a pas étudié la variante 2, j'en suis persuadé. Il s'est avéré qu'on est arrivé avec Fr. 28'000.00 de plus par La Caserne. Maintenant, c'est à vous de prendre vos responsabilités. Nous, en tant que Conseil communal, il nous appartient de faire attention aux finances. On vous propose donc la variante 2. En ce qui concerne les propriétaires de La Caserne, on a discuté de ce dossier autour d'une table avec eux, je peux vous le certifier. La Commune était représentée par Monsieur le Maire, Michäel Clémence, et moi-même. On n'a pas fait cela dans le dos de qui que ce soit. L'ingénieur était également présent. Les chiffres ont été posés et ont été en possession de tout le monde. Maintenant, c'est clair que ces chiffres sont là. A vous de dire ce que l'on va faire. Effectivement, ça serait bien qu'on puisse passer par La Caserne, je veux bien, mais il faut savoir le prix que cela coûte. Si tout le monde est d'accord de mettre le prix, allons-y. Nous, il nous tenait à cœur d'étudier les deux variantes parce qu'on ne peut pas vous dire qu'il y aurait éventuellement une autre possibilité sans avoir de chiffre.

Monsieur Marcel Barthoulot : nous entendons Monsieur Jacky Epitiaux qui nous propose des chiffres. Est-ce que ces chiffres sont véridiques ? Au lieu de payer déjà Fr. 50'000.00, on arrive à Fr. 45'000.00, cela fait déjà Fr. 5'000.00 de moins.

Monsieur Jacky Epitiaux : il s'agit de la participation aux frais de connexion de Fr. 5'000.00 que le propriétaire est d'accord de payer, soit Fr. 50'000.00 moins Fr. 5'000.00 = Fr. 45'000.00.

Monsieur Marcel Barthoulot : il ne faut donc pas déduire les Fr. 5'000.00 comme cela. Il faut dire que les chiffres sont tels qu'ils sont présentés dans le rapport. J'ai encore une question pour le Conseil communal. Si on passe par l'achat de l'eau sur la Commune de La Ferrière, combien cette dernière nous vendra-t-elle l'eau ou est-ce que ça sera nous qui la paierons au SEF au prix de Fr. 1.20/m<sup>3</sup>.

Monsieur Christophe Cerf : je ne connais pas exactement le prix de l'eau à La Ferrière.

Monsieur Claude Gagnebin : je me suis renseigné concernant cette question. L'eau de La Ferrière coûte environ Fr. 2.00/m<sup>3</sup>. Il faut dire que la taxation pour le Canton de Berne comprend la taxe de base par rapport aux unités de gros bétail pour les domaines agricoles et, après, il y a la facturation qui coûte environ Fr. 1.90/m<sup>3</sup>.

Monsieur Daniel Hubleur : pour ma part, je regrette beaucoup cette situation, qu'on n'ait pas pu trouver une solution avec la famille Guenat et surtout qu'on ait publié cette affaire via les médias. Je trouve ça très regrettable. Je ne veux pas répéter en grande partie ce qui a été dit par Monsieur Jacky Epitiaux. Je suis absolument d'accord avec lui et je le rejoins en grande majorité sur ses arguments. J'ajouterais simplement qu'à l'époque, quand la famille Guenat s'est connectée, à ce que je sache, une demande avait été faite à la Fondation qui avait refusé de participer et de se raccorder à cette conduite d'eau, peut-être que c'était déjà dans l'espoir de profiter que cette partie-là soit refaite. La situation est là aujourd'hui et, personnellement, je trouve qu'il y a la loi, les règlements et il y a ce que j'appelle l'esprit de la loi et l'esprit des règlements. Preuve en est le point 6 de l'ordre du jour pour les travaux d'isolation où on nous dit bien qu'on nous propose ça, d'après le règlement, on ne devrait pas l'octroyer, mais, quand même, il serait bon d'analyser ça sous cette forme. Ici, on est

exactement dans le même cas de figure. Je crois que si on veut appliquer ce règlement à la lettre, vu qu'en plus il y a une économie sur la deuxième variante, nous devrions passer par La Ferrière. Pour ma part, je prends ça sur un plan plus global, je crois qu'on doit rester dans le réseau des eaux communal et qu'on doit prendre cette variante 1. Avec ça, c'est la variante qui me paraît la plus correcte, la plus logique. Eventuellement, on peut demander encore au Conseil communal, une fois l'acceptation, je l'espère, de la variante 1, d'aller retrouver la famille Guenat pour éventuellement voir s'il n'y a pas encore moyen de s'arranger sur cette situation.

Au vote, la variante 1 du point 5 a) de l'ordre du jour obtient 16 voix et est donc acceptée.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, le point 5 b) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 5'000.00 à la société Progressia pour des travaux d'isolation effectués à l'immeuble "Rue du Doubs 14"
--

Entrée en matière.

Madame Nancy Braendle : suite à la demande de la société Progressia pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de travaux d'isolation entrepris cet été, nous demandons l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame Nancy Braendle : ces travaux consistent en l'isolation des façades Sud et Est du bâtiment et la réfection du toit, sans pour autant modifier l'isolation existante. Ils font suite à ceux entrepris il y a déjà quelques années. D'après l'article 7 du règlement concernant la subvention de logements, la compétence d'octroyer une subvention pour un immeuble de plus de 4 logements vous appartient. Si les conditions d'octroi d'une subvention ne semblent pas totalement réunies dans le cas présent, le Conseil communal vous demande d'interpréter le règlement avec une certaine souplesse. Même avec une isolation partielle, les économies d'énergie pour ce bâtiment ne sont pas négligeables et cela va dans le sens recherché par notre règlement. Aussi, le Conseil communal recommande l'acceptation du versement de cette subvention à une société qui a beaucoup contribué au développement de notre village.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : j'aimerais savoir si la demande de permis a été effectuée avant ou après l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Monsieur Claude Gagnebin : à ma connaissance, la demande a été faite après l'entrée en vigueur du nouveau règlement. En fait, les travaux ont débuté après l'entrée en vigueur. Dans le cas présent, les travaux ne sont en principe pas soumis à un permis de construire étant donné qu'il s'agit de travaux de façades. Je ne pourrais pas dire s'il y a eu un permis ou pas.

Madame Nancy Braendle : je n'avais pas compris la question, je vous prie de m'excuser. Dans le sens formel, il n'y a pas besoin de permis vu que c'est uniquement une rénovation et une isolation de façades et qu'il n'y a pas eu de changement de couleur. Les travaux, eux, ont commencé après l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Monsieur Marcel Barthoulot : peut-on connaître le coût total de la rénovation du bâtiment ?

Madame Nancy Braendle : Fr. 112'000.00.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente.

#### 7. Budget 2012

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2012
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2012

#### a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte : chacun a reçu un exemplaire du projet de budget pour l'année 2012. Avant d'examiner la question de la fixation des taxes communales, le Conseil communal précise qu'en fonction des impératifs de commandes, il a dû anticiper les décisions du Conseil général, particulièrement en ce qui concerne la fixation du prix des sacs à ordures, ceci en rapport avec l'introduction de la taxe au sac. Ne connaissant pas les critères qui ont été retenus par les communes neuchâteloises, le Conseil communal a dû faire son propre calcul. La différence de prix que l'on peut relever avec les sacs neuchâtelois provient de la TVA. Le Conseil communal a établi les prévisions budgétaires de ce service en fonction des expériences réalisées dans d'autres régions. Il espère que les réalités d'ailleurs s'appliquent également à notre commune. D'ores et déjà, il vous remercie pour votre civilité et espère que l'ensemble de la population jouera le jeu. Il vous prie donc de bien vouloir accepter l'entrée en matière.

Monsieur Daniel Hubleur : je reviendrai sur la quotité d'impôts pour rappeler que lors de la dernière séance, le PCSI avait demandé à ce qu'une étude soit faite pour étudier une baisse de la quotité, cela avec la Commission financière. Aujourd'hui, je dirais, comme d'habitude, on nous amène toujours les mêmes rengaines : on n'a pas les moyens, ce n'est pas le moment, d'autres investissements viendront, etc. Cela me fait un peu penser aux négociations qu'il y a régulièrement dans les branches économiques où ce n'est jamais le moment d'augmenter les salaires. Ici, on est exactement dans la même situation. Alors, je pose des questions. Pourquoi ne pas faire une fois un effort de réflexion ? Pourquoi ne pas être optimiste et ne pas toujours voir des rentrées exceptionnelles pour justifier les bénéfices ? Pourquoi ne pas vraiment prévoir une baisse de cette quotité sur une année ou deux ? Pourquoi également ne pas considérer l'importance pour la Commune, par rapport aux autres communes qui nous environnent ? Pourquoi ne pas croire en d'autres contribuables qui pourraient venir si on baissait cette quotité et ainsi compenser la baisse ? Je ne voyais pas ça sous une forme importante, mais de diminuer un peu pour bien marquer qu'aux Bois, aussi, c'est une commune qui va bien. Je pourrais mettre encore beaucoup de pourquoi. Je constate une fois de plus qu'on s'arrête à cette capacité contributive. Il y a un fonds, c'est vrai, mais ce n'est pas tout. Je pense que nous aurions pu faire une proposition de diminution de quotité. J'ai longuement hésité de venir ce soir vous proposer une baisse de la quotité. Je ne vais pas le faire parce qu'en ayant bien réfléchi, j'espère que la votation

du mois de mars sur la commune unique amènera un véritable débat et que, dans ce cadre-là, tout dépendra du résultat de cette votation, nous aurons d'autres sujets à discuter à ce niveau-là. Je ne fais donc pas de proposition. Je regrette simplement le pessimisme ambiant qu'il y a dans la commune et j'attends. Si, malheureusement le vote n'est pas positif pour la commune unique, il est clair qu'à ce moment-là, il faudra se reposer la question pour être un peu plus dynamique et proposer une baisse de la quotité.

Monsieur le Président, Gilles Cattin : je remercie Monsieur Hubleur pour son intervention. Je rappelle qu'on est toujours dans l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant encore s'exprimer, l'entrée en matière est donc considérée comme acceptée.

Débat de fond.

Monsieur Gérard L'Hôte :

Taxes cadastrales : la perception des avances cadastrales est arrivée à son terme en 2011. Dès 2012, cette taxe est supprimée.

Taxe des ordures : comme mentionné ci-dessus, le Conseil communal a dû anticiper quelque peu la décision du Conseil général, particulièrement pour ce qui concerne le prix des sacs à ordures. En effet, c'est la société qui nous livre les sacs qui perçoit la taxe communale. Dès lors, il était impératif que le prix soit fixé à l'avance. Par contre, le Conseil général a toute latitude pour modifier le prix des autres taxes.

Taxe STEP et prix de l'eau : depuis 2011, le service de la STEP devrait être autofinancé. Certains frais de participation aux frais de raccordement de certains immeubles qui n'étaient pas encore raccordés pourraient compromettre cependant le résultat de ces dernières années. Ces travaux sont cependant terminés. Afin de déprécier au plus vite le découvert du compte STEP, le Conseil communal propose encore une fois d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau épuré à Fr. 4.70/m<sup>3</sup> au lieu de Fr. 4.60/m<sup>3</sup> actuellement. Par contre, il propose de réduire de façon substantielle le prix du m<sup>3</sup> d'eau comme indiqué ci-dessous. Sur la base des factures du SEF, la consommation d'eau a quelque peu augmenté et devrait avoisiner les 90'000 m<sup>3</sup>. Cette consommation correspond à celle de l'année 2009. En 2011, nous arrivons au terme des travaux prévus dans le Plan directeur de l'alimentation en eau. Aussi, le Conseil communal propose de réduire le prix du m<sup>3</sup> d'eau de Fr. 2.30 à Fr. 2.00.

Pour le débat de fond, les taxes sont prises les unes après les autres. Celles qui donnent lieu à des discussions sont les suivantes :

Taxe des ordures

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour les sacs, on voit qu'il y a des Fr. 1.99, Fr. 3.43, etc. Ne pourrait-on pas les détailler avec la TVA, faire une colonne à côté pour qu'on sache ce que l'on doit payer ? Là, c'est sans la TVA et il faut encore l'ajouter.

Monsieur Christophe Cerf : c'est clair qu'on pourrait noter avec la TVA. Pour les sacs de 35 litres, ça coûte Fr. 2.15, il faut juste ajouter 8 %. C'est pour ça qu'on arrive à des chiffres comme ceux-là.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : j'aimerais savoir ce que représente la TVA qu'on paie pour l'évacuation des ordures. Le passage de la TVA à 8 %, cela représente une augmentation. Etant donné qu'on récupère une partie de la TVA sur les services, qu'est-ce que cela représente comme augmentation ?

Monsieur Claude Gagnebin : dans le cadre des services communaux, le calcul est assez simple. Pour chaque facture que l'on reçoit, les sociétés qui nous fournissent des prestations nous facturent 8 % de TVA et nous le refacturons aux gens pour les prestations. Ce que l'on paie à l'administration fédérale des contributions, c'est la différence des coûts du service communal par rapport à notre chiffre d'affaires et à nos propres coûts. Ce qui entre dans le calcul de nos propres coûts, ce sont les calculs d'intérêts, d'amortissements, qui sont des charges liées au service où on refacture une prestation supplémentaire. Ça nous fait le 8 % là-dessus et les imputations sur les salaires ou sur les frais administratifs qu'on a au niveau de la commune qui sont taxés à 8 %. Grosso modo, on encaisse environ Fr. 180'000.00 et je dirais qu'il y a entre Fr. 20'000.00 et Fr. 30'000.00 maximum de frais qui sont surfacturés avec la TVA.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : ce sont Fr. 20'000.00 à Fr. 30'000.00 qui ne sont pas soumis à la TVA ?

Monsieur Claude Gagnebin : non, ce sont Fr. 20'000.00 à Fr. 30'000.00 qui sont soumis à la TVA. Parce que sur ce que l'on paie aux autres fournisseurs, on peut déduire la TVA. Là, on a des chiffres nets où on n'a pas de TVA et on refacture les prestations avec la TVA. Ce que l'on paie à l'administration fédérale des contributions, c'est remplacé par ce que l'on doit payer comme TVA. Nous, on paie véritablement la TVA sur les prestations qu'on fournit nous. Maintenant, il y a d'autres services qui sont plus intéressants, par exemple le service des eaux où on reçoit des factures avec 8 % de TVA et nous refacturons le 2.5 % de TVA. Comme c'est une denrée alimentaire, on ne facture que 2.5 % et on gagne 5.5 % dans l'opération.

Monsieur Yann Chappatte : dans le cadre de l'étude du budget, on s'est posé la question de la taxe de base relative aux indépendants, industries, restaurants, résidences secondaires. On a trouvé un peu injuste le traitement que subissaient les indépendants. Finalement, eux réalisent un nombre de déchets relativement limité, souvent ils sont habitants de la Commune des Bois et paient des taxes de base et les sacs à titre privé. En tant qu'indépendants, ils auront la taxe de base et paieront également les déchets. On pensait que l'écart entre le statut d'indépendant, respectivement d'industrie, restaurant et résidence secondaire nécessitait une différenciation. C'est pourquoi, on proposerait Fr. 120.00 pour l'industrie, les restaurants et les résidences secondaires et Fr. 100.00 pour les indépendants puisqu'ils produiront moins de déchets et seront automatiquement déjà taxés par le fait qu'ils habitent dans la Commune. C'est une proposition ferme.

Monsieur Christophe Cerf : je ne sais pas si on peut différencier ces taxes ou si on doit changer le règlement.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est ce que je regarde.

Au vote, la taxe de base à Fr. 120.00 pour les indépendants, industries, restaurants et résidences secondaires obtient 3 voix et la taxe de base pour les indépendants à Fr. 100.00, dissociée de la taxe de base à Fr. 120.00 pour les industries, restaurants et résidences secondaires en obtient 13. La proposition de Monsieur Yann Chappatte est donc acceptée.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais qu'on prenne toutes les possibilités de l'article 4 du tarif qui est détaillé en plusieurs alinéas. Je pense qu'il serait judicieux que l'on prenne chaque point.

Une suspension de séance a lieu.  
Reprise des débats.

Monsieur le Président, Gilles Cattin : cela complique un petit peu les choses car dans le règlement pour la fixation des taxes, il y a plusieurs intitulés qui ne figurent pas dans la proposition. Nous allons donc passer directement à la votation pour tous ces points.

Article 4 c) Sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)

Au vote, la taxe de base est fixée à **Fr. 120.00** par 7 voix, contre 5 pour Fr. 100.00.

Article 4 d) Commerces, bureaux, cabinets médicaux, entreprises artisanales, camping

Au vote, la taxe de base est fixée à **Fr. 120.00** par 6 voix, sans avis contraire.

Article 4 f) Restaurants, hôtels, débits de boissons y compris annexes et terrasses

Au vote, la taxe de base est fixée à **Fr. 120.00** à une majorité évidente, sans avis contraire.

Article 4 g) Exploitations agricoles

Au vote, la taxe de base est fixée à **Fr. 100.00** à une majorité évidente, sans avis contraire.

Au vote, le point 7 a) de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une remarque de façon générale pour les taxes et autres impôts. Il serait judicieux qu'on ait, comme dans le cadre des comptes, les fonds qui soient mentionnés et surtout une base de comparaison des valeurs. Systématiquement, quand on étudie le budget 2012, on prend le budget 2011 pour voir les taxes, accessoirement, celles qui sont mentionnées dans le budget 2011 ne sont pas forcément correctes puisque ce ne sont pas celles qui ont été votées. Cela implique d'avoir en parallèle le budget 2011, le budget 2012 et le procès-verbal. Je pense que ça serait vraiment bien si, dans la présentation des chiffres, on avait les fonds mentionnés d'une part et, d'autre part, les valeurs arrêtées pour l'année antérieure tout au moins. C'est un souhait.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2012

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte : le budget vous a été distribué. En fonction des décisions qui viennent d'être prises, il faudra déjà tenir compte de quelques modifications. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gérard L'Hôte : le budget 2012 a été établi avec la collaboration de la Commission financière. Dans le cadre de ses travaux, elle a examiné l'opportunité de réduire la quotité d'impôts comme cela a été demandé lors de la séance du Conseil général du mois de juillet. En fonction des projets en cours, une réduction de la quotité ne semble pas possible. Ce n'est pas moins d'une somme de 10 millions de francs qui pourrait être investie lors des 5 à 10 prochaines années. Si l'on peut espérer un bon retour sur investissements d'environ Fr. 200'000.00 par année, il faudra, durant la période de financement, avoir les disponibilités nécessaires pour la réalisation de ces projets. D'après

les projections de la planification financière, il manque environ l'équivalent de 6/10 de quotité pour les 5 prochaines années. Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le Canton. Le système informatique de la Commune commence à montrer des signes de faiblesse. Une somme de Fr. 20'000.00 a été mise au budget. Cette dépense ne sera réalisée que si le projet de commune unique aux Franches-Montagnes échoue. Le fonds de chômage est épuisé. Il n'y aura plus de prélèvement en 2012. Les nouvelles dispositions légales prévoient que les communes participent au financement des transports publics. En 2012, notre contribution pourrait aller jusqu'à Fr. 19'000.00. En 2012, nous ne recevrons pas de prestation du fonds de la péréquation financière si ce ne sont les contributions pour le déneigement des communes situées au-dessus de 800 mètres d'altitude. Il n'y a plus de prélèvement sur la provision existante. Aussi, compte tenu de ces éléments et malgré le fait que le budget prévoit un excédent de charges supérieur à celui de l'année 2011, il n'en est pas moins meilleur. A l'heure où ces lignes sont rédigées, le résultat des rentrées fiscales 2011 n'est pas connu. Nous ne savons pas si les prévisions fiscales assez optimistes qui avaient été faites correspondront à la réalité.

Les points qui sont sujets à discussion sont les suivants :

#### 140.312.00 Combustible (Fondation Gentit)

Monsieur Yann Chappatte : aucune baisse significative n'a été prévue par rapport à ces dernières années. Or, si une révision est prévue, on devrait normalement bénéficier d'économies de mazout.

Monsieur Claude Gagnebin : les chiffres sont effectivement proches de ceux de l'année précédente. On a normalement jusqu'au 30 juin 2012 pour remplacer la chaudière. D'après les travaux qui sont faits, on n'a encore aucune idée de ce que l'on va mettre comme chaudière. N'ayant pas connaissance de chiffres plus précis, c'est difficile de faire des prévisions.

#### 205.312.00 Energie

Monsieur Yann Chappatte : j'ai été surpris du montant qui a été porté au budget. On avait des montants bien inférieurs et, tout à coup, comme l'année passée, on a un chiffre de Fr. 28'000.00. Pour 2010, on était à Fr. 21'000.00, tout comme pour 2009 et 2008. Je n'ai pas d'explication à ce sujet. Pourrait-on m'en donner une ?

Monsieur Claude Gagnebin : on a mis les chiffres par rapport aux renseignements qu'on avait. Avec la nouvelle loi sur l'électricité, il y a une augmentation. Je n'ai pas d'autre explication. Avec les nouvelles règles sur l'exploitation électrique, ce sont les grands consommateurs qui sont favorisés. Les consommateurs normaux paieront de plus en plus cher.

#### 590 Contributions pour instruction, formation, culture et sport

Monsieur Pierre Stauffer : j'aimerais revenir sur ces locaux intergénérationnels qui ont été aménagés et dont l'inauguration a eu lieu samedi. J'espère que les personnes ici présentes sont allées voir ce qui s'est passé. Le groupe de travail a aménagé ces locaux qui sont actuellement fonctionnels. On a pu bénéficier d'un crédit libre du Conseil communal d'environ Fr. 4'000.00 pour cet aménagement. On a fait vraiment à l'économie. On a des ordinateurs, des jeux, du mobilier, des appareils ménagers. Toutes ces personnes ont travaillé bénévolement. Au niveau de la peinture, tout a été rafraîchi. Je crois que ça sera un bien pour l'avenir. Dans le cadre du budget, je n'ai pas vu un poste qui pourrait

correspondre peut-être à une aide ou à une charge supplémentaire qui permettrait de valoriser le travail effectué. Je pense qu'il y a encore des équipements qui sont nécessaires. C'est pour cela que je verrais bien, dans le cadre du point 590, d'avoir un point supplémentaire "*contribution pour locaux intergénérationnels*" et d'allouer au budget, à voir si cela sera utilisé ou pas, un montant de Fr. 2'000.00. C'est une proposition.

Monsieur Daniel Hubleur : j'aimerais juste un peu plus de précisions. Est-ce que ce serait un montant pour les infrastructures ou pour les salaires ? Il faut faire très attention là-dessus.

Monsieur Pierre Stauffer : je pense qu'il y a encore des équipements qui seraient nécessaires et le groupe de travail pourrait peut-être mériter une petite attention, un petit repas, un pique-nique, une fois par année. Tous ces gens ont travaillé sans jeton de présence. La Commune pourrait faire un geste pour ce groupe de travail.

Au vote, la proposition de Monsieur Pierre Stauffer est acceptée par 12 voix, sans avis contraire.

#### 5110.318.02 Assurance immobilière

Monsieur Yann Chappatte : toutes ces dernières années, on a des charges pour Fr. 3'000.00 et je suis surpris de voir qu'au budget, toutes ces dernières années, on a une somme de Fr. 6'600.00 qui est indiquée. J'aimerais savoir s'il y a une raison particulière ou si c'est vraiment dans les Fr. 3'000.00 que se situe le coût qu'on aura.

Monsieur Claude Gagnebin : en principe, j'ai calculé le prix que ça devrait nous coûter. Maintenant, si ça a coûté Fr. 3'000.00, je ne sais pas si c'est une erreur de ces dernières années. J'ai recalculé ces montants pour l'année prochaine et ça devrait correspondre à ce montant-là.

#### 6 Aide sociale et santé publique / 601 Autres cantons

Monsieur Yann Chappatte : on a une augmentation relativement significative par rapport à toutes ces dernières années. J'aimerais juste avoir une confirmation pour savoir si ce sont de nouveaux cas qui viennent à notre charge ou s'il y a une autre raison pour expliquer cette croissance.

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont malheureusement de nouveaux cas d'assistance qui viennent se greffer sur les autres. Comme on n'a pas le choix de dire oui ou non, on paie. La seule consolation qu'on a, c'est que ces charges sont admises à la répartition des charges. Elles nous sont donc remboursées l'année suivante. On ne fait que la banque. L'augmentation qu'on a en réalité par rapport à l'augmentation des charges du secteur de l'aide sociale, c'est dans les contributions que l'on paie au Canton.

#### 850.423.06 Location de terres / divers

Monsieur Yann Chappatte : il y a une baisse depuis 2010. J'ai recherché dans mes notes et dans ma mémoire et je n'ai pas d'explication. Pourrait-on me dire quel est le produit qui a diminué en faveur de la Commune ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est simplement parce qu'on a eu en 2010 le renouvellement d'un contrat pour une antenne de télécommunications qu'on a pu renégocier pour un montant de Fr. 6'000.00.

#### 10 Services communaux

Monsieur Yann Chappatte : j'aurais juste voulu avoir une précision de façon générale pour les services communaux. On a manifestement changé les règles, respectivement les taux d'imputations internes. J'aurais voulu avoir des explications à ce sujet parce que ça me dérange toujours un petit peu quand on change les règles. Est-ce qu'elles sont plus justes aujourd'hui ? Est-ce que c'est parce qu'elles ont été ponctuellement révisées ? Ou alors est-ce pour faire face à la modification qu'on avait demandée la dernière fois par rapport à la problématique de certains services communaux où on mettait un certain nombre de choses à charge de façon différente des autres communes ? Parmi ces trois raisons, j'aimerais savoir laquelle fait qu'on ait changé de règles.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est effectivement la troisième solution. Etant donné que lorsqu'on a approuvé le règlement concernant l'élimination des déchets, la clause qui avait été posée pour que l'on n'autorise pas la prise en charge, dans les frais des services communaux, les frais d'amortissement. Ce point n'a pas été accepté par le Canton, donc on doit absolument prendre en considération les frais d'amortissement des services communaux dans ces services. Nous avons réduit la part des frais de l'administration de moitié pour les frais imputés pour compenser ce problème de prise en charge des frais d'amortissement.

Monsieur Yann Chappatte : je ne demande pas de modification, mais néanmoins, je regrette que cela ait été fait de cette façon. Pour moi, si des taux avaient été définis, on devait les appliquer. Ce n'est pas parce que nos services communaux sont plus chargés que ceux de certaines communes qui ne respectent pas les règlements qu'on devait changer. Nous, on nous impose de les respecter et je pense qu'on aurait dû laisser comme ça fonctionnait. Cela a été fait ainsi, je ne vais pas demander de changement.

#### 1400 Step

Monsieur Yann Chappatte : il y a plusieurs choses qui me surprennent. Ces dernières années, la redevance annuelle encaissée n'a que peu augmenté, malgré des hausses successives à la Step et puis avec le raccordement théorique d'un certain nombre de citoyens sur les nouvelles Steps qu'on a faites. Je voulais savoir si maintenant dans cette redevance annuelle qu'on a planifiée, on tenait bien compte du taux qu'on a validé tout à l'heure dans les taxes et, d'autre part, si on peut nous confirmer que l'ensemble des citoyens sont maintenant connectés au niveau de l'épuration, en tous cas ceux qui peuvent bénéficier d'une des trois Steps.

Monsieur Claude Gagnebin : ceux qui sont connus sont tous raccordés. Peut-être que certains ne sont pas encore connus. Ils sont tous enregistrés. En ce qui concerne la différence de montant, il y a deux éléments qui font qu'il soit légèrement supérieur à celui de l'année 2011. Tout d'abord, pour cette année, on a une augmentation de la consommation d'eau. Pour 2010, on avait à peu près 85'000 m<sup>3</sup> d'eau et maintenant, on arrive aux environs de 90'000 m<sup>3</sup>. C'est ce qui fait principalement la différence au niveau de l'augmentation.

Au vote, le point 7 b) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### c) Donner connaissance du budget des investissements 2012

Monsieur Gérard L'Hôte : ce budget vous est communiqué à titre indicatif. La réfection du chauffage de la Fondation Gentit est estimée à Fr. 100'000.00, la protection du hameau de

Biaufond à Fr. 60'000.00, l'acquisition des terrains dans la nouvelle zone à Fr. 2'300'000.00 et l'alimentation en eau à Sous-le-Mont et au Cerneux-de-la-Pluie à Fr. 620'000.00.

8. a) Election du Président du Conseil général  
b) Election du premier Vice-président du Conseil général  
c) Election du second Vice-président du Conseil général  
d) Election de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : j'ai le plaisir au nom du PCSI de vous proposer une candidature. Aujourd'hui, cela fait sept ans qu'il est au Conseil général. Pour sa huitième année, il a accepté de relever le défi d'être Président du Conseil général. Je crois que c'est quelqu'un de sérieux, motivé, compétent et intègre. C'est pour cette raison qu'on vous recommande tous, au travers du parti du PCSI, de soutenir la candidature de Monsieur Robert Claude.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Robert Claude est élu à une majorité évidente.

b) Election du premier Vice-président du Conseil général

Monsieur Pierre Stauffer : la Liste libre, dans un souci de continuité du Bureau du Conseil général, vous propose comme première Vice-présidente Madame Josiane Moser.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Josiane Moser est élue à une majorité évidente.

c) Election du second Vice-président du Conseil général

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC vous suggère la proposition de nommer Monsieur Cyril Jeanbourquin comme second Vice-président du Conseil général.

Monsieur Yann Chappatte : selon le tournus habituel, sauf erreur de ma part, c'est le PCSI qui aurait droit à cette candidature. On s'est posé grandement la question lors de la préparation de la séance. Je confirme bien que c'est nous qui aurions cette deuxième Vice-présidence. Je propose quelqu'un qui voulait toujours être au courant des affaires communales, du coup, il le sera. Il s'agit de Monsieur François Froidevaux.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je retire ma candidature.

Au vote, Monsieur François Froidevaux est élu à une majorité évidente.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Pierre Stauffer : la Liste libre propose Monsieur Gabriel Bilat.

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC vous propose Monsieur Cyril Jeanbourquin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Gabriel Bilat est élu à une majorité évidente.

Au vote, Monsieur Cyril Jeanbourquin est élu à une majorité évidente.

Monsieur Robert Claude : j'ai été excusé ce soir, j'avais un petit peu de retard, ce n'est pas de ma volonté, mais c'est dû à mon bétail. Je tiens à vous remercier pour la confiance accordée ce soir. Vous venez d'élire le 12<sup>ème</sup> Président et, peut-être, le dernier. J'espère que je serai à la hauteur puisque je suis néophyte et que vous serez tolérants pour mes erreurs de jeunesse. L'année 2012 sera une année très chargée pour la Commune. Il y aura déjà son avenir à la fin mars, puis de grands projets tels que la halle de gymnastique, la viabilisation des nouvelles zones, la réfection des chemins et bien d'autres encore. Je tiens à remercier le Maire qui, après 6 mois, gère très bien la situation, la Conseillère et les Conseillers communaux, le personnel communal pour leur dévouement et leur engagement. Je remercie notre Président qui a assumé sa tâche durant l'année avec brio. Avant de lui remettre une petite attention, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2012 à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles.

Monsieur Robert Claude est chaleureusement applaudi.

Monsieur le Président, Gilles Cattin : samedi passé à midi, j'ai assisté au repas des aînés où la cuisine était d'excellente facture. Cette journée était très bien organisée et je vous en remercie. C'est pour cela que j'ai droit à un petit cadeau supplémentaire parce que tous les participants ont reçu un pot de miel et, dans la précipitation, j'ai oublié le mien. L'année 2011 arrive déjà à son terme et elle fut bien remplie : de gros investissements dans de nouvelles zones à bâtir, des réalisations, réseau d'eau, routes, haut débit, etc. Le Conseil général des Bois fonctionne bien, institution dynamique où chacun peut développer son opinion et apporter, grâce à son expérience personnelle et ses connaissances, un plus bénéfique à tout un chacun. Gare aux promesses, aux calculs vite faits, le chant des sirènes n'est jamais bon Conseiller. Malgré les difficultés rencontrées pour éveiller de nouvelles vocations politiques, trouver des personnes désirant se mettre au service de la collectivité, je reste persuadé que les décisions prises ici aux Bois seront toujours plus bénéfiques pour les citoyens des Bois. Nos finances sont saines sans toutefois relâcher notre vigilance, le ménage communal se porte bien et nous incite à continuer dans nos efforts. Plusieurs projets arrivent à leur terme : halle de gymnastique, zone à bâtir, etc. A ce titre, je tiens à féliciter et à encourager toutes les personnes qui se sont investies dans ces projets d'avenir. Je remercie les autorités communales et tout le personnel pour le travail accompli en 2011. A vous tous, Chers Collègues et à tous vos proches, je vous souhaite de belles fêtes de Noël et une excellente année 2012.

Monsieur le Président, Gilles Cattin, est chaleureusement applaudi.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : la Commune vous offre un petit apéritif. Je vous souhaite à vous et à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année. Passez d'agréables moments, reposez-vous bien pour l'année 2012 qui promet d'être dynamique. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 35.

Au nom du Conseil général  
Les Bois  
Le Président: La Secrétaire :